



Avant la traite

Nettoyage et désinfection des trayons

SPRAY 2A

- ❖ Formule à base du complexe LSA®
- ❖ Désinfection "Flash" des trayons et de la base de la mamelle en 30 secondes (EN 1656)
- ❖ Utilisable en pulvérisation manuelle ou automatique (SPRAY 2 A SYSTEM)
- ❖ N° Déclaration BIOCIDE* : 7955



LIQUIM'IX

- ❖ Formule liquide à base de Dioxyde de Chlore.
- ❖ Utilisation en pulvérisation ou en mousse.
- ❖ Rappel : la pulvérisation permet d'apporter une plus grande quantité de matière active.
- ❖ S'utilise avec Spray 2A ou LIQUIM'IX
- ❖ N° Déclaration BIOCIDE* : 38386



1

ATTENTION
aux contaminations
par les manchons



2



Pendant la traite

Désinfection des manchons trayeurs



SANIGRIFF'

- ❖ Désinfectant pour les manchons trayeurs (EN 13697) :
 - Bactéricide (EN 1276)
 - Levuricide (EN 1650)
 - Virucide : vaccine (EN 14675 et NFT 72-180)
- ❖ A base d'acide peracétique (5%) et de peroxyde d'hydrogène (14,5%)
- ❖ 2 utilisations possibles :
 - Trempage de la griffe dans un seau d'eau froide
 - Pulvérisation manuelle ou automatique avec PERFO DOSE
- ❖ N° Déclaration BIOCIDE* : 12545

4

3



Entre les traites

Désinfection des lavettes

LAVINET

- ❖ Poudre désinfectante pour lavettes
- ❖ Utilisation dans un seau entre les traites (minimum 5h) ou en machine à laver à 60°C avec un pré-lavage
- ❖ Bactéricide (EN 1276 et EN 1656)
- ❖ Sporicide (efficace contre les spores butyriques), (EN 13704)
- ❖ Virucide (actif contre la vaccine, ...) (NFT 72-180), (EN 14675)
- ❖ Blanchiment des lavettes coton
- ❖ N° Déclaration BIOCIDE* : 23807



Après la traite

Désinfection des trayons



SYNER'GIX

- ❖ Trempage épais à base de dioxyde de chlore
- ❖ Désinfection surpuissante et persistante :
 - Bactéricide (EN 1656)
 - Levuricide (EN 1657)
 - Virucide : vaccine (EN 14675 et NFT 72-180)
- ❖ Ne coule pas lors de l'application
- ❖ Ne laisse rien à la traite suivante
- ❖ N° Déclaration BIOCIDE* : 19369



COSMETO FLASH

- ❖ Trempage épais à base du complexe LSA®
- ❖ Bactéricide dès 30 secondes (EN 1656),
- ❖ Levuricide (EN 1657)
- ❖ Virucide : vaccine (EN 14675 et NFT 72-180)
- ❖ Vertus surgraisantes forte (à l'aloé vera)
- ❖ Contient un répulsif mouches
- ❖ N° Déclaration BIOCIDE* : 23736

CALENDRIER CONSEIL

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Beaucoup de mouches			Périodes hivernales						Mise à l'herbe		
■ Trempage avec COSMETO FLASH			■ Trempage avec SYNER'GIX, en méthode 12/2								
<small>(méthode 12/2 : 12 trempages par semaine avec SYNER'GIX et 2 trempages avec COSMETOFLASH (Ex : mercredi matin, samedi matin))</small>											